

# Motorola et RIM enterrent la hache de guerre

Motorola et Research in Motion (RIM) ont signé un accord pour mettre fin au litige qui les opposait, ont annoncé les deux protagonistes vendredi 11 juin. Cet accord, qui s'applique à l'échelle mondiale met fin aux poursuites engagées par Motorola pour violation de brevets. L'arrangement prévoit **un dédommagement de RIM envers Motorola** dont le montant n'a pas été révélé. Des paiements de royalties sont également prévus.

Visiblement, le constructeur canadien de terminaux popularisés par sa technologie de Push Mail au début de la décennie a cédé à la pression de son homologue américain. Ce dernier avait attaqué le fabricant des BlackBerry en janvier 2010 auprès de la Federal Trade Commission (FTC) allant jusqu'à **réclamer l'interdiction d'importation des smartphones canadiens**. Le litige portait sur plusieurs brevets dont l'accès Wifi, la gestion d'applications, l'interface utilisateur et la gestion de l'énergie.

Motorola avait déposé plainte dans un contexte de renouvellement stratégique. En perte de vitesse ses dernières années sur le marché des terminaux mobile, le constructeur a engagé une partie de ses développements sur le système Google Android avec une nouvelle gamme de terminaux tels que le [Droid](#) ( [Milestone](#) sur le marché européen), le BlackFlip ou le Cliq.

**Une stratégie au succès contestable** puisque Motorola a vu ses ventes baisser de 42% au premier trimestre 2010 sur le marché mondial selon le Gartner. Il n'en reste pas moins que l'avenir de la plate-forme Android est des plus prometteur commercialement. En moins de deux ans, celle-ci a déjà [dépassé les parts de marché de Windows Mobile](#). Un avenir auquel Motorola compte bien participer (contrairement à RIM qui s'appuie sur ses propres développements de plate-forme).

L'accord prévoit également un **échange de propriété intellectuelle** à travers des accords de licences croisées sur le long terme. Ces licences portent sur certains standards technologiques sans fil dont la 2G, 3G, 4G, ainsi que le Wifi/Wimax (802.11) et l'email mobile.

Avec la montée en force du marché des terminaux mobiles, accéléré avec l'Internet mobile, **les litiges entre constructeurs se multiplient** ces derniers mois. Ainsi, HTC a déposé plainte en mai dernier à l'encontre d'Apple [demandant l'interdiction de commercialisation de l'iPhone et l'iPad](#). Apple est également [pris pour cible par Nokia](#) et [réciproquement...](#)